PROJET SPORTIF FÉDÉRAL ASSISES DE PRINTEMPS 2021

GÉRARD BRIAUD - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ERIC LAMARQUE - CTN

THOMAS MOURIER - RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET PARTENARIAT



PSF: DEROULEMENT DE L'ATELIER

- La présentation de l'ANS (5 min)
- Le retour sur la campagne PSF 2020 (10 min)
- La campagne PSF 2021 (15 min)
- Le témoignage d'un Comité Départemental (15 min)
- Questions-Réponses (30 min)



PRÉSENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

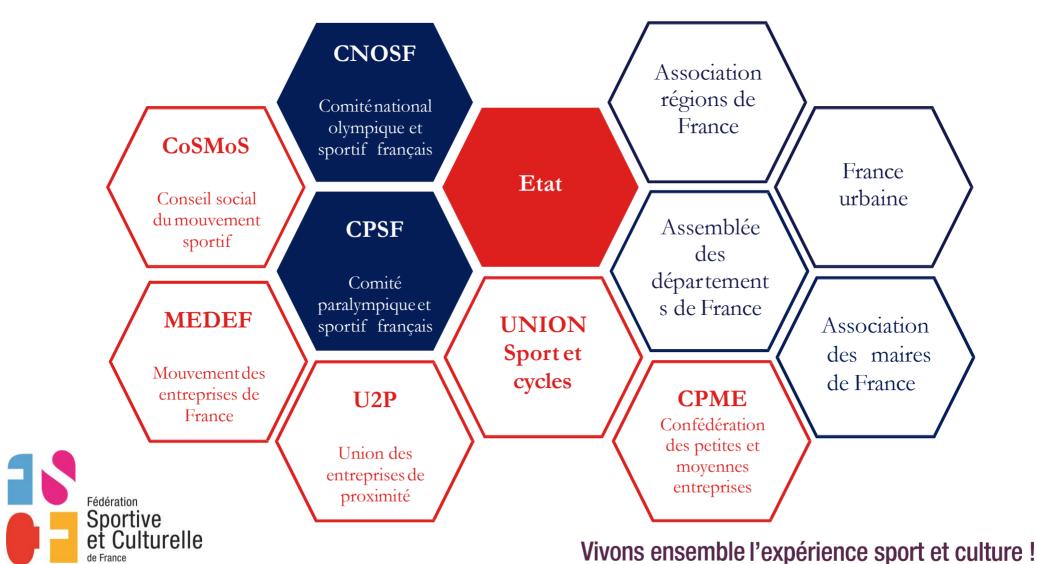




- 19 février 2019 : Dernier CA du CNDS (part territoriale et part équipements)
- 24 avril 2019 : Création de l'Agence nationale du Sport



LES MEMBRES FONDATEURS DU GIP



Deux missions principales :

- La haute performance : l'Agence contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraineurs au cœur du dispositif
- Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs): l'Agence garantira une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs



LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Une part territoriale

 qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales

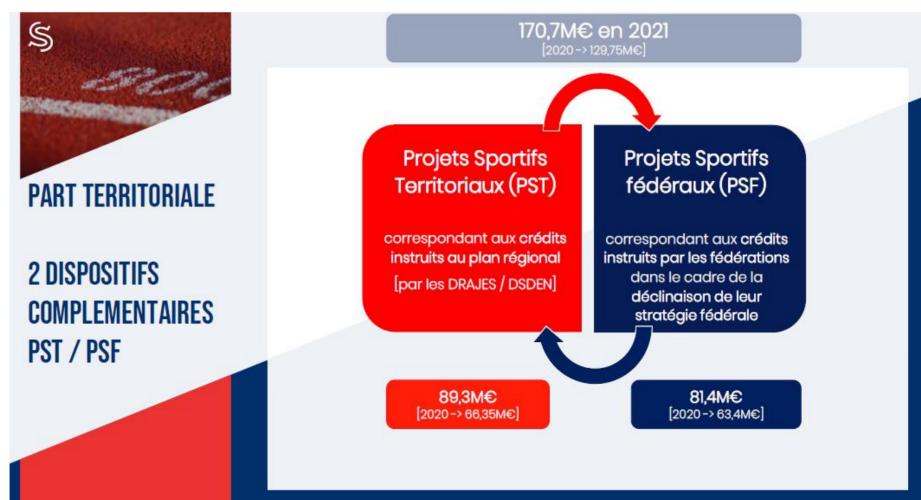
Une part équipement

• qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

Une part nationale

 qui accompagne des projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence







LA SYNTHESE CHIFFREE EN 2020

78 STRUCTURES (77 FÉDÉRATIONS + CNOSF)

37 705

projets déposés

16 500

associations demandeuses

PSF 63,4M€ 30 525 projets soutenus (81%)

[contre 23 101 financées en 2019]

au bénéfice de

14 200 associations (85%)

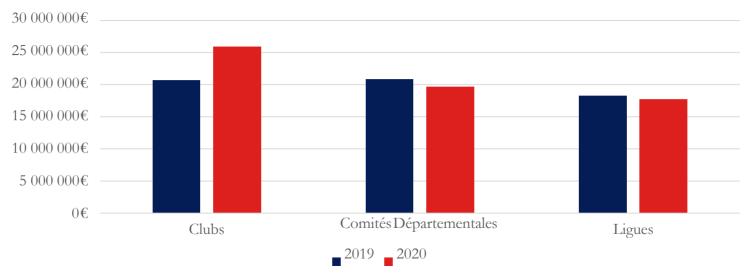
[contre 10 878 associations financées en 2019]

4 460 € de subvention moyenne par association



SYNTHÈSE CHIFFRÉE 2020 - RÉPARTITION PAR TYPE DE STRUCTURES¹

Comparaison 2019-2020



Structures	2019	2020	Evol.
Clubs	20 655 637 €	25 939 389 €	+25,6 %
Comités départementaux	20 835 724 €	19 662 768 €	-5,6%
Ligues / Comités régionaux	18 236 788 €	17 722 520 €	-2,8%



1-Hors Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, Corse, Polynésie française et Wallis et Futuna

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

RETOUR EN CHIFFRES SUR LA CAMPAGNE 2020



Janvier 2020 :

- o Comité directeur du 18 janvier : présentation de la méthode et des orientations.
- Réunion des agents de développement des régions du 24 janvier : présentation du dispositif, des priorités, de l'accompagnement à mener.
- o Réunion du Conseil du territoire du 25 janvier : présentation de la campagne 2020.

Février 2020 :

Finalisation des outils.

1er avril au 10 mai 2020 :

 Lancement de la campagne (ouverture compte asso / note de cadrage / orientations fédérales) et examen de la recevabilité des demandes.

10 mai au 27 mai 2020 :

o Instruction des demandes par les membres de la commission et les CTN.

27 mai au 10 juin 2020 :

o Harmonisation des propositions.

• 13 juin 2020 :

o Réunion de la commission d'instruction.

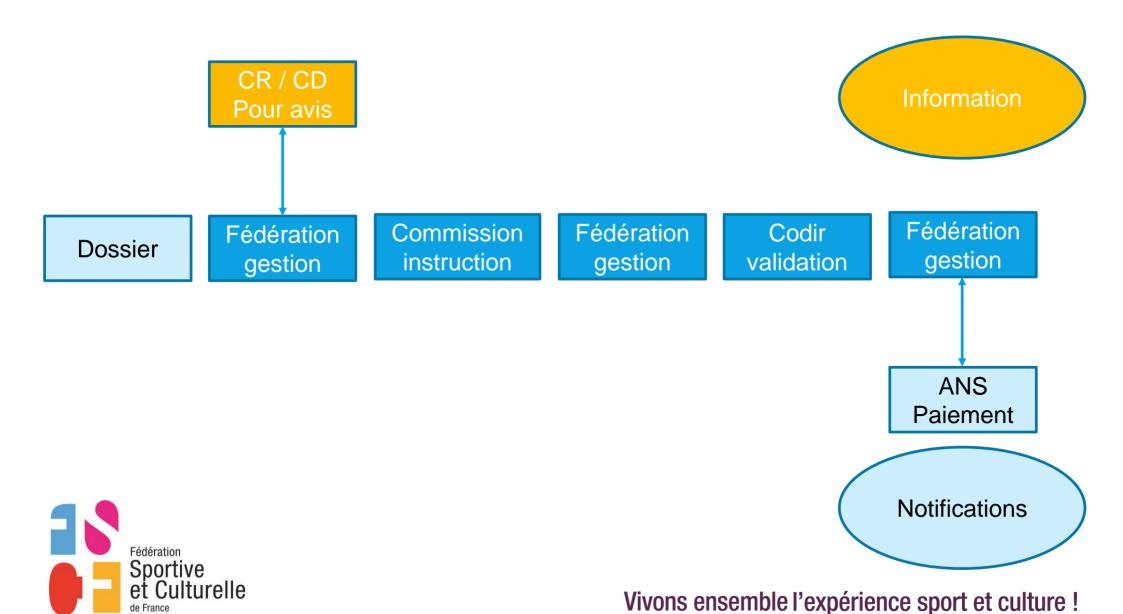
• 20 juin 2020 :

Validation par le comité directeur des propositions de répartition.

• 30 juin 2020 :

Transmission à l'ANS et mise en paiement.





L'examen des demandes est prévu de la façon suivante :

- Une étude de recevabilité réalisée par les services du siège et la direction technique nationale.
- Une proposition d'attribution des subventions par une commission spécifique. Cette commission d'instruction des demandes de subvention est constituée de :
 - o 6 membres du comité directeur ;
 - 6 membres de comités régionaux (hors présidents et trésoriers);
 - o 6 personnes représentant le territoire.

Les membres de la commission seront répartis en groupe de trois personnes issues de chaque catégorie, et ne traiteront pas de dossiers issus de leur région d'origine,

Travail en groupe et harmonisation des décisions avec CTN

Les propositions d'attribution seront validées par le comité directeur du 20 juin 2020.



Critères d'évaluation :

Les différentes demandes de subventions seront évaluées entre autres sur :

- L'avis des comités départementaux et régionaux en fonction du porteur du projet ;
- La réponse à une ou plusieurs orientation(s) fédérale(s);
- Le caractère prioritaire ou non de l'action ;
- Le respect des délais imposés ;
- L'implication dans la vie fédérale (certification, labélisation, etc.);
- Le respect du nombre d'actions maximum autorisé en fonction du porteur du projet (max 2 pour les associations, max 4 pour les CD, CR).

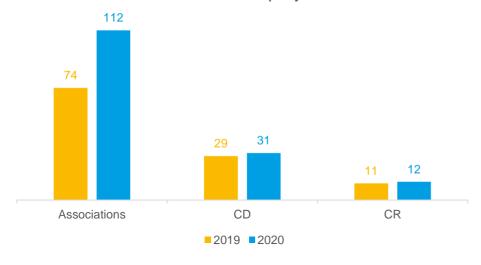
N.B: ces critères d'évaluation évolueront pour la campagne 2021



PSF: NOMBRE DE PROJETS REÇUS

PROJET = DOSSIER DE SUBVENTION DANS UN PROJET, LA STRUCTURE PEUT DEPOSER 1 OU PLUSIEURS ACTIONS





En 2020, 155 projets reçus dont :

- 140 financés
- 10 refusés
- 5 hors-délais

En 2020, 155 projets reçus dont :

- 72% par des associations
- 20% par des CD
- 8% par des CR

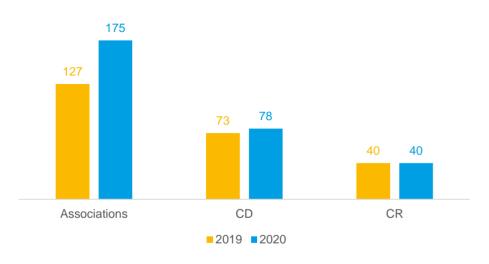
En 2020, 155 projets reçus avec :

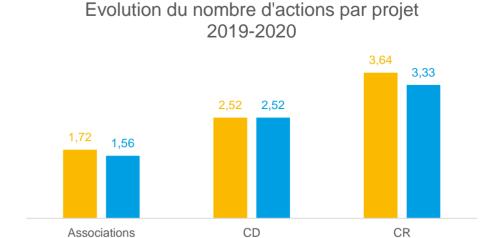
- + 51% des associations
- + 7% des CD
- + 9% des CR



PSF: NOMBRE D'ACTIONS REÇUES

Evolution du nombre d'actions 2019-2020





2019 2020

En 2020, 293 actions reçues dont :

- 268 financées
- 15 refusées
- 10 hors-délais

En 2020, 293 actions reçues dont :

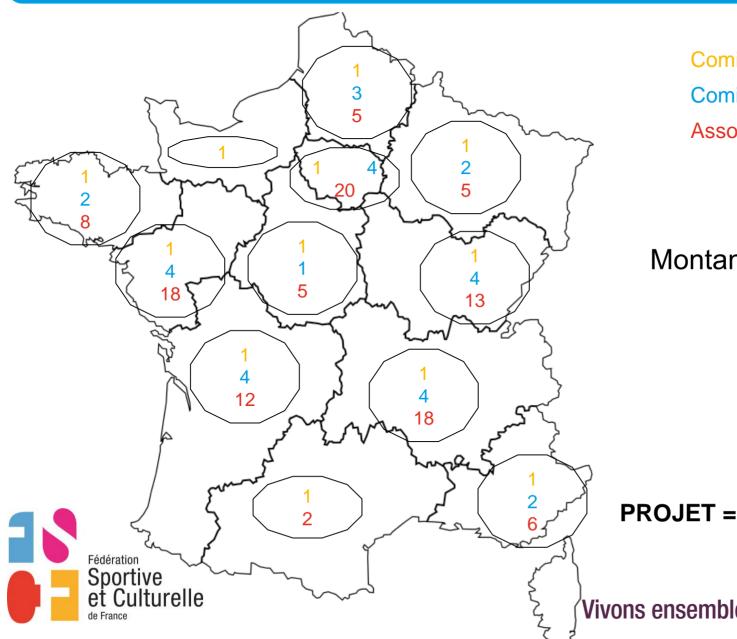
- 60% par des associations
- 27% par des CD
- 14% par des CR

En 2020, 293 actions reçues avec :

- + 38% des associations
- + 7% des CD



PSF: RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROJETS EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE PAR RÉGION



Comité régional

Comité départemental

Association

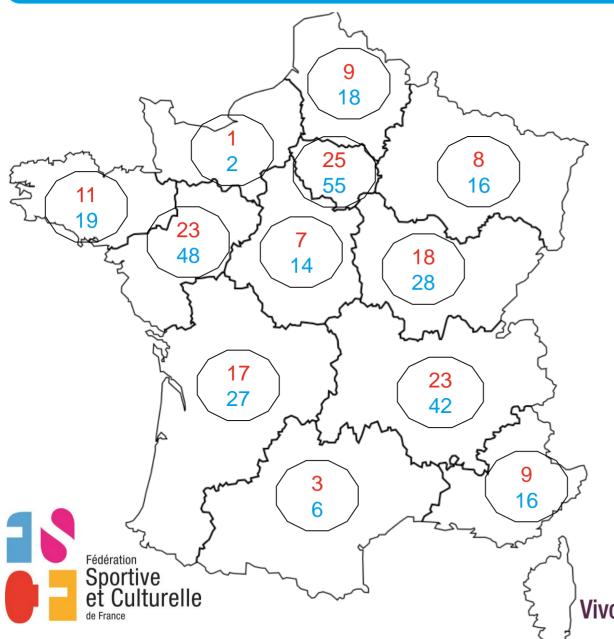
Montant total: 515 625 €



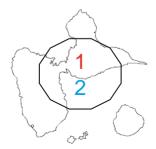
Guadeloupe

PROJET = DOSSIER DE SUBVENTION

PSF: NOMBRE DE PROJETS ET D'ACTIONS PAR RÉGION



Nombre de projets par région Nombre d'actions par région



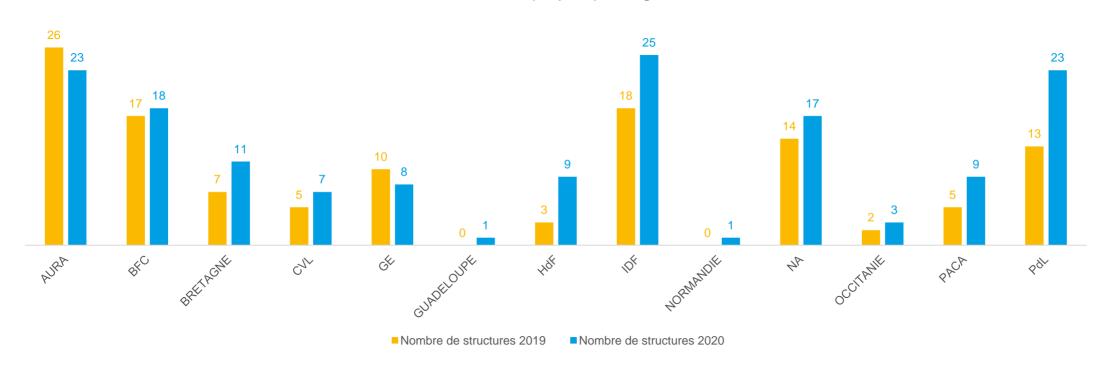
Guadeloupe

Nombre total de projets : 155

Nombre total d'actions : 293

PSF: NOMBRE DE PROJETS PAR RÉGION

Evolution du nombre de projets par région 2019 - 2020

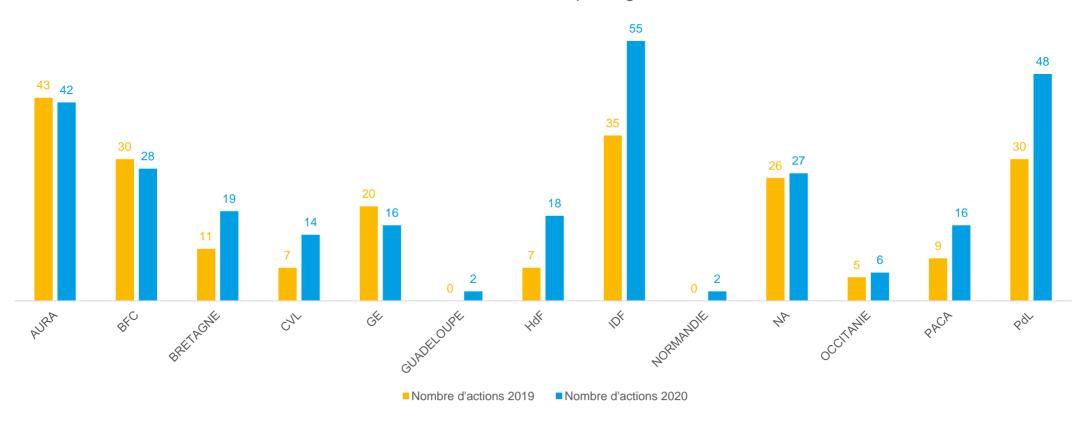




PROJET = DOSSIER DE SUBVENTION

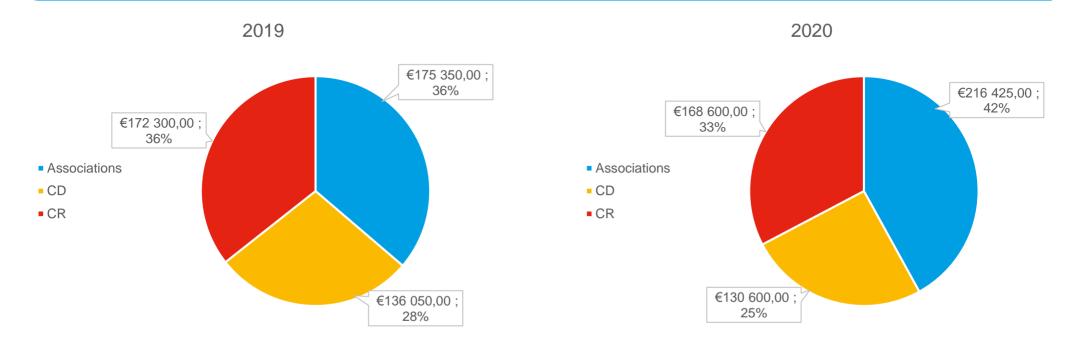
PSF: NOMBRE D'ACTIONS PAR RÉGION

Evolution du nombre d'actions par région 2019 - 2020





PSF : RÉPARTITION DE LA PART TERRITORIALE PAR TYPE DE STRUCTURE

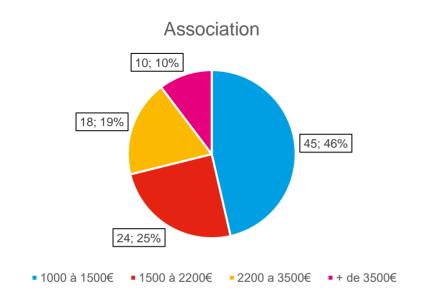


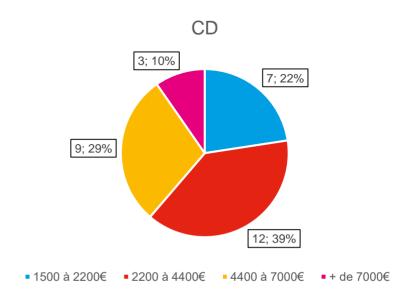
	2019		2020	
	Subvention moyenne action	Subvention moyenne projet	Subvention moyenne action	Subvention moyenne projet
Associations	1 380,71 €	2 369,59 €	1 236,71 €	1 932,37 €
CD	1 863,70 €	4 691,38 €	1 674,36 €	4 212,90 €
CR	4 307,50 €	15 663,64 €	4 215,00 €	14 050,00 €

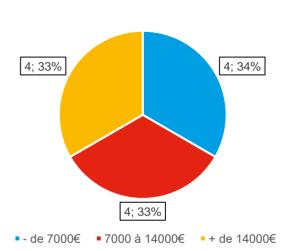


Montant total 2020 : 515 625 €

PSF: RÉPARTITION DE LA SUBVENTION PAR TYPE DE STRUCTURE





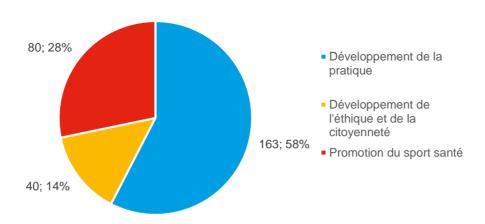


CR



PSF: RETOUR SUR LES OBJECTIFS ET MODALITÉS PRINCIPAUX

Nombre d'actions par objectif opérationnel



Top 5 des modalités d'actions :

- 1. Action pour le développement de l'éveil de l'enfant ou des activités de gym form'
- 2. Mise en œuvre du programme fédéral Atout'form (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool,....)
- 3. Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique
- 4. Action liée au développement de la multiactivité
- 5. Développement d'une action Form'+ ou Bouge+



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL CAMPAGNE 2021



Echéancier:

A partir de début avril : lancement de la campagne de dépôt des demandes (uniquement sur le « Compte Asso » dès que la soumission des dossiers sera activée par l'agence nationale du sport).

26 avril 2021 minuit : date limite de dépôt des demandes sur le « Compte Asso ».

N.B : Les pièces complémentaires pourront être transmises jusqu'au 2 mai 2021 minuit.

Examen de la recevabilité des demandes et transmission aux membres de la commission et instruction des demandes par les membres de la commission.

18/20 juin 2021 : validation par le comité directeur des propositions de répartition et transmission par la fédération des attributions à l'agence nationale du sport



Afin d'être éligible à la demande de subvention PSF, certaines pièces justificatives sont obligatoires et doivent être déposées sur le « Compte Asso »:

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association ;
- La liste des dirigeants de la structure ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé;
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos ;
- Le bilan annuel financier du dernier exercice clos ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire ;
- Le projet associatif pour l'année en cours ;
- Si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier.



Par ailleurs, pour être éligibles aux subventions PSF, certaines conditions doivent être remplies :

- Disposer d'un dossier complet ;
- Respecter les orientations fédérales issues du plan de développement fédéral;
- o Disposer d'un projet associatif pour l'année de la demande de subvention ;
- Avoir transmis un compte rendu financier complet (CERFA 15059*02 et pièces complémentaires) à la fédération, si une demande de subvention avait été demandée l'année précédente.

A NOTER : En raison de l'épidémie liée à la Covid-19, de nombreuses associations ont dû cesser temporairement leurs activités et/ou reporter des projets et actions. Concernant les comptes rendus financier de ces actions, des aménagements ont été conçus par l'ANS (cf. note de cadrage)



Critères d'évaluation :

Les différentes demandes de subventions seront évaluées entre autres sur :

- L'avis des comités départementaux et régionaux en fonction du porteur du projet ;
- La réponse à une ou plusieurs orientation(s) fédérale(s);
- Le caractère prioritaire ou non de l'action ;
- Le respect des délais imposés ;
- L'implication dans la vie fédérale (nb de licenciés, certification, labélisation, etc.);
- Le respect du nombre d'actions maximum autorisé en fonction du porteur du projet (max 2 pour les associations mono-activité, max 3 pour les associations proposant plusieurs activités FSCF, max 4 pour les CD, CR).

Enveloppe PSF 2021: 515 625 € + entre 15/20 % d'augmentation



LES ORIENTATIONS FEDERALES POUR 2021 EN LIEN AVEC LE PDF 2020/2024 :

- Promotion du sport santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Développement de la pratique + Action(s) pour engager une dynamique de rebond suite à la crise sanitaire



LA PROMOTION DU SPORT SANTE :

 Mise en œuvre du programme fédéral « Atout'form » (y compris journées de sensibilisations, mois sans tabac, drogue, alcool,....)

Précision / exemples : L'engouement actuel pour le sport-santé doit être pris en compte sous toutes ses composantes en liaison avec le programme Atoutform' notamment dans sa thématique Atout+.

Développement d'une action « Form'+ » ou « Bouge+ »

Précision / exemples : Adapter les activités proposées au sein de la fédération à des publics aux besoins spécifiques ; Apprendre à devenir autonome et à se responsabiliser en devenant acteur de sa santé grâce à la marche ; etc.

Mise en œuvre de formations fédérales « sport santé »

Précision / exemples : La mise en place d'une formation sport-santé a pour ambition de permettre aux animateurs/éducateurs de comprendre ce que sont des personnes en difficulté de santé, et de pouvoir proposer et/ou adapter une activité en fonction des limites fonctionnelles de ces pratiquants.



LE DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE :

 Action s'inscrivant dans la politique fédérale de développement durable (social, économique, environnemental)

Précision / exemples : Avoir une démarche de sensibilisation auprès de ses licenciés pour qu'ils s'approprient une attitude respectueuse de leur environnement (engagement dans l'action "une charte un club«, obtention de la reconnaissance "démarche responsable«,...)

Action de prévention des violences (sexuelles, bizutage, harcèlement,...)

Précision / exemples : Mise en place d'une intervention avec l'association Colosse aux pieds d'argiles...

 Action favorisant la citoyenneté, l'engagement et la prise de responsabilité (prioritairement à destination des jeunes ou des femmes)

Précision / exemples : Participation à la formation éveil aux responsabilités ; Participation au séminaire d'accompagnement à la prise de responsabilités fédérales ; Organisation de So Leader local ; actions favorisant l'insertion et l'inclusion...

Action favorisant la lutte contre les discriminations

Précision / exemples : Mise en place d'une campagne de lutte contre les discriminations dans sa structure...



LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (1/2):

 Action en faveur des personnes en situation de handicap (dont dispositif fédéral « Auxiliaire de Vie Associative »)

Précision / exemples : Favoriser la mixité des publics notamment par l'accueil de personnes en situation de handicap.

- Action pour le développement de l'éveil de l'enfant ou des activités de Gym Form'
 Précision / exemples : Journée départemental "Eveil de l'enfant" ; Journée Gym Form' et/ou éveil de l'enfant dans sa structure ; Ouverture d'une section « Eveil de l'enfant »...
- Réponse à des besoins en formation

Précision / exemples : Développer le catalogue de formation fédérale dans son territoire.

Renforcement du réseau territorial (ETR notamment)

Précision / exemples : Mobiliser les structures territoriales sur la dynamisation des relations locales ; Mobiliser de nouvelles ressources humaines en assurant la parité ; etc.



LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (2/2):

Action liée au développement de la multiactivité

Précision / exemples : S'appuyer sur les activités, qu'elles soient physiques, sportives, culturelles, artistiques, socioéducatives pour faire vivre aux pratiquants une multitude d'expériences venant enrichir la personne sur le plan moteur, cognitif et mental. Festival arts en fête ; trois raquettes ; fédériades SoLeader ; assoc'ions nous ; projet récréation poussines ; créer une offre multiple pour la même personne ; offrir de manière permanente ou ponctuelle une diversification de l'offre initiale ; proposer des offres sur des temps courts, ou cycles qui permettent aux pratiquants de varier les expériences ; concevoir une prise en charge globale de la personne qui permette d'aborder des expériences diversifiées sur quelques heures ; etc.

Proposition de pratiques ouvertes à tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique physique

Précision / exemples : Développer des offres de pratiques pour toutes les générations et pour tous les temps de loisir. Peut inclure des offres sur les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Pratiques innovantes

Précision / exemples : Répondre aux attentes d'activités émergentes et conforme à notre projet éducatif.

o Action pour engager une dynamique de rebond suite à la crise sanitaire

Précision / exemples : Multiplier les journées portes ouvertes à la reprise ; offrir des conditions sécurisées de reprise (équipement personnel et matériels spécifiques) ; démarcher des publics fragilisés par la limitation d'activité ; toutes actions de communication ; remobilisation des bénévoles (séminaire de rentrée...), ...



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL LE TÉMOIGNAGE DU CD VENDÉE

GUILLAUME MENUET – AGENT DE DÉVELOPPEMENT



PSF: ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Questions?



PSF: INFORMATIONS ET CONTACTS

Plus d'information:

o sur le site internet et sa page dédiée:

https://www.fscf.asso.fr/projet-sportif-federal-psf

o mail:

fscf-psf@fscf.asso.fr

